



BRÈVES DE LA PIEA

Septembre 2019

Edito

Avec la rentrée scolaire et l'arrivée de l'automne, l'envie d'aller de l'avant et de parvenir aux objectifs fixés de longue date est partagée par plusieurs partenaires de la PIEA : son comité, les institutions concernées, les autorités et le Conseil du Jura bernois (CJB) ainsi que le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF). La publication de deux rapports par deux offices cantonaux (Office des personnes âgées et handicapées et Office des mineurs)¹a clairement renforcé la prise de conscience des besoins de la région francophone quant aux prestations à offrir aux enfants et adolescent.e.s. Or si les tours de magie font briller les yeux des enfants, ils ne peuvent résoudre les problèmes soulevés. Pour y parvenir, il faut faire appel à toutes les volontés, et cela rapidement. Dans cette perspective, la mise sur pied d'un groupe de coordination (et non de réflexion) regroupant les partenaires de différents organes (voir ci-après) ne doit pas constituer un frein à l'action, mais bien en devenir le moteur ! Qu'on se le dise...

Nous souhaitons à toutes les lectrices et à tous les lecteurs des *Brèves* un automne chatoyant et propice aux belles découvertes.

Le comité de la PIEA

Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)

Dans sa prise de position lors de la consultation concernant la LPEP, la PIEA salue la volonté des autorités cantonales d'offrir des prestations de qualité, que ce soit pour l'encouragement ou la protection des enfants. Elle approuve la volonté de simplifier la structure de financement, de pilotage et de surveillance des offres de prestations. Elle approuve le dessein de placer ladite surveillance sous la responsabilité d'une seule Direction cantonale et d'édicter une nouvelle loi.

Spécificité francophone

Elle se réjouit du souci exprimé de couvrir les besoins avérés, particulièrement dans la partie francophone du canton où ils sont aigus (cf. *Rapport final sur le Relevé des besoins en places d'accueil d'urgence et d'observation pour enfants et adolescents francophones de l'OPAH*). Cet objectif est la raison de son existence et de son travail. Elle attache une grande importance au fait que le cas

¹Le rapport est en français. Il s'intitule *Prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. Analyse concernant la partie francophone du canton de Berne (Jura bernois et Bienne)*.

particulier de la partie francophone du canton de Berne soit pris en compte, notamment en raison de sa spécificité et des liens qui l'unissent aux cantons romands.

Par conséquent, la PIEA invite les autorités cantonales à mettre à la disposition des citoyennes et citoyens des services qui assurent que les francophones soient entendus et bénéficient d'interlocuteurs francophones ou bilingues. De plus, les documents, qu'ils soient législatifs ou informatifs, doivent être disponibles dans les deux langues officielles, dans des délais raisonnables. Tout décalage dans la livraison des informations en allemand et en français pose de réels problèmes.

Complémentarité des prestations offertes par les familles d'accueil et celles offertes par les institutions

La PIEA est préoccupée par le choix stratégique des autorités cantonales de vouloir renforcer les prestations de prise en charge des enfants par des familles d'accueil ou des parents nourriciers. Sans s'y opposer, elle considère qu'une offre de prestations à caractère résidentiel et une offre de prestations par des parents nourriciers sont complémentaires. Cette complémentarité doit reposer sur une analyse rigoureuse menée avec des professionnels, voire des spécialistes (psychologues, éducateurs/trices spécialisé.e.s, psychiatres, etc) de ce domaine et en tenant compte des expériences faites dans d'autres cantons. Pour atteindre les objectifs que les autorités se sont fixés, il est indispensable que toute prestation soit fournie par des personnes professionnelles et repose sur des compétences acquises par le biais d'une formation adéquate. L'empathie, la bonne volonté ou la capacité d'entourer un enfant affectivement sont certes très importantes, mais ne suffisent pas. Des prestations offertes par des familles non professionnelles comportent un risque d'échec qui marquera tant l'enfant que les prestataires de service. La PIEA demande donc aux autorités d'approfondir cette question sur la base d'études scientifiques. Si le choix stratégique a été fait sur la base de telles études, elle souhaite les connaître.

A cela s'ajoutent les besoins avérés dans la partie francophone du canton : en plus de places d'accueil d'urgence et d'observation, une prise en charge des adolescents et jeunes adultes est indispensable ainsi qu'une structure destinée aux cas particulièrement lourds, etc. On ne les comblera pas en ayant recours à des familles d'accueil ou des parents nourriciers. Des structures à caractère professionnel sont indispensables. La mise en place d'une telle offre de prestations et l'assurance de son financement impliquent des investissements conséquents. Les risques et les conséquences ne peuvent pas être assumés par les institutions, mais par le canton. Dans cette perspective, une planification solide et rapide, tenant compte de la réalité de la partie francophone semble indispensable.

Principe d'équité et garantie de qualité

Dans une perspective d'équité, elle demande aux autorités de veiller à ce que le régime imposé par la Loi aux institutions, soit l'autorisation et l'obligation d'annoncer, les conditions du contrat de prestations et le controlling soit également appliqué au domaine ambulatoire ou aux familles d'accueil.

Publication du rapport de l'Office des mineurs concernant les prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection (juin 2019)

Entreprise au début de 2019 par l'Office des mineurs (OM), l'analyse des besoins de prestations pour enfants et adolescents a abouti à la publication d'un rapport² que l'on trouve sur le site de la Direction de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) : https://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/kindes_erwachsenenschutz/kinder_jugendhilfe/besonderer-foerder--und-oder-schutzbedarf/aktuell.html . Ce document sera une base de travail très précieuse,

²idem

tout comme le rapport publié en avril 2019 par l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH)³ de la Direction de la Santé et de la prévoyance sociale. Tous les deux mettent clairement en évidence les besoins de prestations particulières pour les enfants et adolescents de notre région. Ceux-ci s'avèrent dépasser le cadre d'un Groupe d'accueil d'urgence et d'observation. Il s'agit donc maintenant de trouver des solutions rapidement afin de pallier ce manque cruel de prestations en attendant la mise en œuvre de la Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP).

Un groupe de coordination, pourquoi ?

Confronté aux difficultés de placer des enfants et/ou des ados francophones en difficulté, le Service de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (PAE) de la ville de Bienne a pris contact avec la PIEA au printemps 2019. Son constat confirme les nombreux messages que la PIEA (et d'autres avant elle) avait adressés à nos autorités depuis plusieurs années. De plus, les deux rapports publiés récemment, l'un par l'Office des personnes âgées et handicapées⁴ en avril 2019 et l'autre, tout récemment, par l'Office des mineurs⁵, mettent très clairement en évidence les besoins de la région. D'entente avec l'Office des mineurs (qui reprendra la surveillance des institutions pour enfants et adolescents dès le 1^{er} janvier 2022), l'Office des personnes âgées et handicapées et l'Office de l'école obligatoire, il été convenu qu'un **groupe** serait créé afin **de coordonner l'offre de prestations existantes ainsi que les éventuels projets de prestations à réaliser**. Pour ce faire, il disposera des deux rapports susmentionnés. De plus, un état des lieux quant aux stratégies de développement envisagées par les institutions francophones ou bilingues de la région lui sera nécessaire afin de répondre aux besoins les plus urgents et de prévoir une stratégie de développement à bon escient. Le soutien politique du Conseil du Jura bernois et du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne s'avère particulièrement précieux dans ce contexte. Les organes mentionnés ci-dessus (OM, OPAH, OECO, PIEA, PAE Bienne, tout comme l'adiase) seront représentés au sein de ce groupe de coordination qui se réjouit de se mettre au travail dans les plus brefs délais.

Soutien du Conseil du Jura bernois et du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

Lors de leur conférence de presse commune du 5 septembre 2019, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne ont exprimé clairement leur soutien aux travaux effectués par la PIEA et ses partenaires. Ils ont fait référence aux rapports publiés par les autorités et ont exprimé leur souhait de voir enfin poindre l'espoir que les prestations qui font défaut dans notre région soient offertes. La PIEA les remercie de cet engagement et de leur présence au sein du groupe de coordination.

Départ de Mario Beuchat et nomination d'Emmanuel Schwab à la tête du Service psychologique pour enfants et adolescent.e.s de Bienne/Jura bernois

Au nom de la PIEA, nous tenons à remercier chaleureusement Mario Beuchat pour son inlassable engagement au sein du Service psychologique pour enfants et adolescents de Bienne/Jura bernois,

³ Relevé des besoins de places d'accueil d'urgence et d'observation pour enfants et adolescents (avril 2019)

⁴ idem

⁵ Prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. Analyse concernant la partie francophone du canton de Berne (Jura bernois et Bienne).

pour sa disponibilité à l'égard des organes, des institutions et de toute personne qui ont eu recours à lui d'une manière ou d'une autre. Nous lui exprimons notre immense reconnaissance pour le respect qu'il a témoigné à chacune et à chacun et lui adressons nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle étape de vie. Nous nous réjouissons de l'engagement d'Emmanuel Schwab qui remplacera Mario Beuchat dès le 1^{er} février 2020 à la tête du Service psychologique pour enfants et adolescents de Bienne/Jura bernois et nous lui adressons nos très sincères félicitations. Nous sommes convaincus que le Service psychologique pour enfants pourra poursuivre sa mission dans la continuité. Emmanuel Schwab, Dr en psychologie spécialisé en psychothérapie et chargé d'enseignement au Centre de logopédie de l'Université de Neuchâtel, était l'invité de la PIEA en mai dernier, lors de son assemblée générale. Il a apporté alors aux personnes présentes un regard expert et affiné au sujet du problème des placements d'enfants, regard qui est resté dans les mémoires.

Projet REVOS 2020 de la Direction de l'instruction publique

Vendredi 6 septembre 2019 a eu lieu à Tramelan ce que l'on nomme en français, un hearing destiné à préparer la mise en consultation des modifications de la Loi sur l'école obligatoire (LEO) ou REVOS 2020. Les grandes lignes de ces modifications ont été présentées par la Conseillère d'Etat, Christine Häslar.

Les voici :

- Ces modifications sont dues au fait que, dorénavant, l'ensemble de la formation (ordinaire et spécialisée) se trouvera sous un seul toit.
- Les mesures qui ont été déjà expérimentées et jugées satisfaisantes doivent être conservées ; peu de changements sont à attendre pour l'école dite « ordinaire ».
- Une procédure d'évaluation standardisée (PES) sera mise en place afin d'évaluer les besoins de formation de l'enfant présentant des difficultés. Elle sera du ressort du service psychologique. Si nécessaire, des « tables rondes » réunissant les différents partenaires (parents, services spécialisés, école ordinaire ou école spécialisée) seront organisées. La décision finale appartiendra à l'inspection scolaire. Mentionnons à ce sujet que cette procédure est remise en question par les écoles spécialisées du Jura bernois qui ne peuvent pas accueillir tous les profils d'enfants à elles seules.
- Le PER est aussi contraignant pour la scolarisation en école ou classe spécialisée.
- REVOS 2020 règlera :
 - o la convention de prestations établie avec les écoles spécialisées ;
 - o les conditions d'engagement financières pour le corps enseignant ;
 - o le statut des hôpitaux considérés comme écoles spécialisées ;
 - o la base légale pour l'encouragement des talents particuliers;
 - o l'uniformisation des critères d'admission aux programmes adéquats (arts et sport) pour les élèves présentant des talents particuliers ;
 - o le financement solidaire de l'encouragement des talents particuliers.

La spécificité de la partie francophone du canton a été relevée, notamment le fait que les deux écoles spécialisées du Jura bernois ne peuvent pas offrir à tous les profils d'enfants en difficulté les prestations dont ils auraient besoin. Cette spécificité régionale ne peut pas être inscrite dans la loi, mais plutôt dans le message qui l'accompagnera, voire dans les ordonnances subséquentes. Les prises de position émanant de notre région seront donc des documents importants pour l'INS, car elles refléteront nos particularités et surtout les difficultés qui pourraient se présenter lors de la mise en œuvre de REVOS 2020. La PIEA participera à la procédure de consultation ainsi que le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne. Toutes les suggestions des institutions concernées par REVOS 2020 sont les bienvenues. Elles peuvent être adressées à beatrice.sermet@bluewin.ch.

Adiase et PIEA

Le président de l'Association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises (adiase), Cyril Bogdanovic (directeur de la Ferme du Soleil de Bienne), et la présidente de la PIEA, Béatrice Sermet-Nicolet, se sont rencontrés lundi 16 septembre. Cet échange très encourageant ouvre de nouvelles perspectives. L'adiase et la PIEA, deux associations « sœurs », sont toutes deux préoccupées par la situation qui règne dans la partie francophone du canton, notamment au sujet du besoin de prestations destinées aux enfants et adolescents. Elles sont les interlocutrices du CJB, du CAF, des autorités et de l'administration cantonales. Afin de clarifier une situation qui peut prêter à confusion ou surtout créer des doublons, l'admission de M. Bogdanovic au sein du comité de la PIEA sera proposée lors de sa prochaine séance. M. Bogdanovic y siègera en qualité de président de l'adiase. Il pourra ainsi établir un lien solide entre les deux associations. Il s'agira alors préciser leurs rôles respectifs ainsi que le développement futur de leurs activités.

Don de l'Association Nul Bar Ailleurs (Sauge)

Mai 2019, je reçois un courriel de l'Association NUL BAR ailleurs : *Nous sommes une petite association à but non lucratif à Vauffelin (Sauge-montagne de Granges) qui se nomme "Nul Bar Ailleurs". Nous organisons un déjeuner le dimanche 1er septembre en faveur d'une association caritative: notre bénéficiaire n'est jamais énorme, mais nous aimerions vous faire une petite contribution. Est-ce que des personnes de votre association seraient disponibles pour assister à notre déjeuner et présenter brièvement votre association?* Touchée et étonnée à la fois, je réponds positivement. Dimanche 1^{er} septembre, je découvre une magnifique association, composée de personnes chaleureuses désireuses de favoriser les liens et les rencontres entre les citoyennes et citoyens de La Sauge – commune qui regroupe Frinwillier, Plagne et Vauffelin. Le petit déjeuner était d'une qualité gastronomique remarquable et d'une diversité à faire pâlir les plus grands palaces. Et bio, en plus ! Rencontres et surtout échanges m'ont permis de faire la connaissance de personnes d'une générosité et d'une richesse absolument hors du commun, qui ont permis de renforcer un réseau qui n'a absolument rien de numérique, mais véritablement social. Modestement, j'ai présenté les travaux de la PIEA qui ont suscité un intérêt sincère à en juger par les discussions qui ont suivi. Ce fut une matinée d'une rare qualité. (B. Sermet)



MERCI infiniment à cette jeune et très belle association qu'on ne trouve Nul Bar Ailleurs.

Date à retenir : 13 mai 2020 de 14h00 à 16h00

Assemblée générale de la PIEA 2020 au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC)

Nous remercions d'avance tous les membres et /ou partenaires de la PIEA de leur présence à l'assemblée générale. Nous espérons que les efforts fournis depuis plus de 5 ans seront récompensés.

Une version des *Brèves* se trouve sur le site internet de la PIEA :

[http://la-plateforme.ch/site/publications/breves/.](http://la-plateforme.ch/site/publications/breves/)


